Fontenay-aux-Roses

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Le Maire
Conseiller départemental
des Hauts-de-Seine

Membres des Comités d'Habitants
Blagis-Gare
Parc-Centre ville
Pervenche-Val Content
Ormeaux-Renards
Scarron-Sorrières

Fontenay-aux-Roses, le 22 février 2017

DSTM
Service Urbanisme et Aménagement
Urba 2017-032
D 1700059

Madame, Monsieur,

Par courrier en date du 10 février 2017, vous m'avez sollicité sur la tenue d'une réunion publique suite aux conclusions du Commissaire enquêteur sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU).

La concertation avec les habitants, à laquelle les comités d'habitants ont été associés tout au long, a débuté dès la prescription du document d'urbanisme (1er trimestre 2015) et s'est clôturée le 12 juillet 2016 lors de l'arrêt du PLU. Le résultat de cette concertation a d'ailleurs fait l'objet d'un bilan prononcé en Conseil de territoire le 12 juillet dernier et disponible auprès de nos services.

La procédure de PLU ne prévoit aucun autre temps de concertation avant l'approbation du PLU. Aussi, l'organisation d'une réunion publique avant l'approbation du document d'urbanisme ne m'apparaît pas pertinent et tendrait à fragiliser la procédure du PLU en renouvelant une concertation sur un processus qui a été clôturé.

Toutefois, je vous rappelle que les Fontenaisiens ont pu prendre connaissance depuis le 13 janvier dernier, date à laquelle le Commissaire enquêteur a établi son rapport, des intentions de la Collectivité sur les modifications qu'elle entend apporter sur le PLU au regard des avis et remarques formulés durant l'enquête publique.

La Ville reste particulièrement attentive à défendre les intérêts des Fontenaisiens et veille à ce que cette volonté soit retranscrite dans le futur PLU.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent VASTEL